

# PAWORAMAS

## L'actualité des Risques majeurs

### Bulletin trimestriel de veille

N°22 - Janvier 2012  
4ème trimestre 2011

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence  
Veille technologique

# Panoramas

---

L'actualité des risques majeurs

N° 22 – 4ème trimestre 2011

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel  
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 9
3. [Questions parlementaires](#)----- 16
4. [Jurisprudence](#)----- 19

## Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----21
2. [Risques technologiques](#)-----23

## Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----25

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), [nelly.mioni@irma-grenoble.com](mailto:nelly.mioni@irma-grenoble.com) , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 4ème trimestre 2011

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.*

### TEXTES GÉNÉRAUX

**Décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

Source : [Le Fil envirodroit](#), JORF du 06/10/2011

"Le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifie la composition ainsi que les règles de fonctionnement de la commission départementale chargée d'établir des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Il modifie à cette fin les dispositions réglementaires du chapitre III du titre II (Information et participation des citoyens) du livre 1er (Dispositions communes) du Code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement."

**Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011 relatif à l'évacuation des personnes handicapées des lieux de travail en cas d'incendie**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0260 du 9 novembre 2011 page 18828 texte n° 15

Ce décret prévoit que les nouveaux bâtiments relevant du Code du travail devront disposer d'un lieu protégé (espaces d'attente sécurisés ou espaces équivalents) permettant, en cas d'incendie, l'évacuation en deux temps des personnes handicapées dont l'évacuation directe n'est pas possible. Le décret adapte par ailleurs les informations et la formation délivrées aux travailleurs sur ce sujet.

**Circulaire n° 2011-186 du 24-10-2011 relative à l'éducation au développement durable dans les enseignements primaire et secondaire**

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Education](#), BO n° 41 du 10 novembre 2011

Cette circulaire du Ministère de l'éducation nationale évoque le cas particulier des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et de l'éducation aux risques : "Les plans particuliers de mise en sûreté permettent d'entrer dans la démarche "E3D" (établissements en démarche de développement durable) ; ils peuvent servir de supports à l'éducation à la responsabilité et aux risques par leur caractère transversal, systémique et civique."

**Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0302 du 30 décembre 2011 page 22701 texte n° 13

Ce décret réforme le contenu et le champ d'application des études d'impact sur l'environnement des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Désormais, seuls sont soumis à étude d'impact les projets mentionnés en annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. En fonction de seuils qu'il définit, le décret impose soit une étude d'impact obligatoire en toutes circonstances, soit une étude d'impact au cas par cas, après examen du projet par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement. Il définit également le contenu du "cadre préalable" de l'étude d'impact, qui peut être

demandé par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative compétente pour autoriser les projets. La notice d'impact précédemment imposée pour certaines catégories de projets disparaît.

**Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0302 du 30 décembre 2011 page 22692 texte n° 12

Ce décret procède aux modifications réglementaires rendues nécessaires par le regroupement des enquêtes publiques existantes en deux catégories principales : l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement régie par le code de l'environnement et l'enquête d'utilité publique régie par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Le décret détermine la procédure ainsi que le déroulement de l'enquête publique prévue par le code de l'environnement. Date d'entrée en vigueur : 1er juin 2012.

**Décret n° 2011-2021 du 29/12/2011 déterminant la liste des projets, plans et programmes devant faire l'objet d'une communication au public par voie électronique**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0302 du 30 décembre 2011 page 22718 texte n° 15

Ce décret fixe la liste des projets, plans et programmes devant obligatoirement faire l'objet d'une communication au public par voie électronique dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi Grenelle 2. Cette obligation concerne les installations nucléaires de base (INB), les créations de routes, autoroutes, voies rapides et voies ferrées soumises à étude d'impact, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, les installations de stockage ou de traitement de déchets soumises à autorisation, les schémas départementaux des carrières, les carrières soumises à autorisation, les chartes des parcs naturels régionaux et nationaux, et les schémas régionaux de cohérence écologique.

## RISQUES NATURELS

**Instruction du Gouvernement du 20 octobre 2011 relative aux ouvrages de protection contre les inondations et les submersions, à leurs enjeux de protection et à leur efficacité**

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), 20/10/2011, BO n° 20 du 10 novembre 2011

Dans le cadre du Plan submersions rapides initié après la tempête Xynthia, les services de l'État ont mené un important travail de recensement des systèmes d'endiguement (maritimes et fluviaux), en bonne voie d'achèvement. La présente instruction demande aux préfets d'établir un programme de travail pour parfaire d'ici fin 2012 ce recensement et identifier les gestionnaires des digues les plus importantes en termes d'enjeux. De plus un effort particulier sera consacré aux zones protégées à fort enjeux de sécurité, dans le cas où le gestionnaire de la digue ne sera pas identifié, sera défaillant ou ne disposera pas de la capacité d'assumer ses responsabilités. Des concertations seront alors engagées, en particulier avec les collectivités locales, pour faire émerger un gestionnaire solide.

**Arrêté du 26 octobre 2011 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux ponts de la classe dite "à risque normal"**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0261 du 10 novembre 2011 page 18886 texte n° 11

Ce texte s'adresse aux professionnels de la conception et de la construction de ponts, maîtres d'ouvrage publics et privés de ce type d'ouvrages (entreprises, collectivités territoriales, Etat...). Cet arrêté fixe les nouvelles modalités d'application des règles de construction parasismique applicables aux ponts : les dénominations des zones sismiques et des catégories d'importance de ponts sont actualisées, les modalités d'application des règles parasismiques Eurocode 8 sont définies.

Décret n° 2011-1575 du 18 novembre 2011 : Accord intergouvernemental relatif à l'annonce des crues dans le bassin versant de la Moselle

Source : [Journal Officiel](#), ORF n°0269 du 20 novembre 2011 page 19511 texte n° 4

Ce décret publie l'accord d'application de l'accord du 1er octobre 1987 entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'annonce des crues dans le bassin versant de la Moselle, signé à Metz le 20 mars 2007.

## ARRÊTÉS « CAT-NAT »

**Arrêté du 19 octobre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0247 du 23 octobre 2011 page 17991 texte n° 2

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique et les mouvements de terrain. *En Rhône-Alpes*, 3 communes de la Drôme sont reconnues en état de catastrophe naturelle au titre d'inondations et coulées de boue du 17 juillet 2011 : Chabrillan, Divajeu, La Roche-sur-Grane.

**Arrêté du 19 octobre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0247 du 23 octobre 2011 page 17993 texte n° 3

Cet arrêté porte constatation de l'état de catastrophe naturelle et concerne les mouvements de terrain consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux survenus en 2009 et 2010 en France métropolitaine.

**Signature de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des intempéries dans le Sud de la France**

Source : [Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales](#), 18/11/2011

Une procédure accélérée a permis la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de 312 communes réparties dans 12 départements, impactées par les intempéries survenues dans le Sud de la France début novembre 2011. Certains dossiers sont ajournés dans l'attente d'éléments complémentaires. *En Rhône-Alpes*, les communes ardéchoises de Cellier-du-Luc, Dompnac, Laboule, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Pierre-Saint-Jean sont déclarées en état de "Cat-Nat". [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

**Arrêté du 28 novembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0278 du 1 décembre 2011 page 20210 texte n° 24

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain. *En Isère*, 14 communes sont reconnues en état de "Cat-Nat" suite à des inondations et coulées de boue survenues les 31 août et 1er septembre 2011.

**Arrêté du 28 novembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0278 du 1 décembre 2011 page 20212 texte n° 25

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**Arrêté du 12 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0290 du 15 décembre 2011 page 21190 texte n° 14

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrain et les vents cycloniques.

**Arrêté du 12 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0002 du 3 janvier 2012 page 58 texte n° 7

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (étés 2009 et 2010).

**Arrêté du 21 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0002 du 3 janvier 2012 page 60 texte n° 9

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain survenus début novembre 2011. *En Rhône-Alpes*, 4 communes sont concernées : Chomérac, Alba-la-Romaine, et Beauchastel (Ardèche) ; Condillac (Drôme).

**Arrêté du 22 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0002 du 3 janvier 2012 page 63 texte n° 10

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, survenus au cours des étés 2009 et 2010. *En Rhône-Alpes*, la commune de Coux (Ardèche) bénéficie de cet arrêté.

**Arrêté du 27 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0002 du 3 janvier 2012 page 65 texte n° 11

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les vents cycloniques.

## RISQUES INDUSTRIELS

**Arrêté du 12 octobre 2011 relatif aux installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de liquides inflammables soumises à autorisation au titre de la rubrique 1434-2 de la législation des ICPE**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0263 du 13 novembre 2011 page 19038 texte n° 3

Cet arrêté fixe les règles applicables aux installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de liquides inflammables, soumises à autorisation au titre de la rubrique 1434-2 des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ce texte sera applicable pour les installations autorisées à compter du 1er juillet 2012.

**Décret n° 2011-1891 du 14 décembre 2011 relatif au livre V du code de l'environnement et modifiant les dispositions relatives au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0293 du 18 décembre 2011 page 21398 texte n° 7

Ce décret modifie le livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances) du Code de l'environnement en insérant un titre préliminaire relatif au fonctionnement et à la composition du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT). Ces modifications font suite à la suppression de la Commission consultative des installations nucléaires de base par un décret du 27 juillet 2010 et de la Commission de sécurité du transport, de la distribution et de l'utilisation du gaz par un décret du 20 janvier 2011. Les attributions de ces commissions en matière de canalisations de distribution de gaz et de sécurité des installations d'utilisation des gaz combustibles sont transférées au CSPRT.

**Arrêté du 14 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation**  
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0298 du 24 décembre 2011 page 22078 texte n° 11

Les établissements industriels présentant les risques les plus importants relèvent de la directive Seveso. Le texte français de transposition de cette directive évolue par un arrêté publié le 24 décembre 2011. Ce texte permet d'identifier les établissements qui relèvent de la directive Seveso et qui, de ce fait, se voient imposer des contraintes supplémentaires : recensement régulier des substances présentes dans l'établissement, politique de prévention des accidents majeurs, système de gestion de la sécurité (SGS), étude de dangers renforcée, démarche de réduction des risques à la source...

## RISQUE NUCLÉAIRE

**Première directive européenne sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé**  
Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 19/10/2011

"Le 19 juillet 2011, le Conseil de l'Union européenne a adopté une directive "établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs" (directive 2011/70/Euratom). Deux ans après l'adoption de la directive sur la sûreté nucléaire, l'adoption de cette directive constitue un événement important et contribue au renforcement de la sûreté nucléaire au sein de l'Union européenne tout en responsabilisant les États membres dans la gestion de leurs déchets radioactifs et combustibles usés."

**Décision n° 2011-DC-0245 de l'ASN du 11 octobre 2011 relative au démantèlement de l'INB "Procédé" située sur la commune de Fontenay aux Roses (Hauts de Seine)**  
Source : [Bulletin officiel ASN](#), 31/10/2011

Conformément aux dispositions du dernier alinéa du 4.2. de l'article 4 du décret du 30 juin 2006, certaines opérations relatives au démantèlement de l'installation nucléaire de base n°165, dénommée Procédé, décrites dans le courrier du 31 janvier 2011, sont subordonnées à l'accord préalable de l'ASN.

**Décision n° 2011-DC-0247 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20/10/2011 autorisant le CEA à procéder aux opérations de démantèlement des caissons qui abritent les équipements de procédé de l'unité de cryotraitement de l'INB n° 54**  
Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 10/11/2011

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, Est autorisé à procéder aux opérations de démantèlement des caissons qui abritent les équipements de procédé de l'unité de cryotraitement de l'installation nucléaire de base n°54 (Laboratoire de purification chimique), sur le site de Cadarache, situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (département des Bouches-du-Rhône).

**Décision n° 2011-DC-0249 de l'ASN du 9 novembre 2011: mise en demeure du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey**

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 18/11/2011

"Vu l'événement significatif relevant du domaine de la radioprotection, déclaré le 9 août 2011 par EDF, à l'ASN, relatif à l'évacuation d'une benne de gravats présentant des traces de contamination dans une carrière habilitée à ne recevoir que des déchets dits "conventionnels" ; la Décision n° 2011-DC-0249 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 novembre 2011 porte mise en demeure d'EDF de se conformer aux dispositions des articles 21 et 22 du titre V de l'arrêté du 31 décembre 1999 dans le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey."

**Arrêté du 15 décembre 2011 : Homologation de la décision n° 2011-DC-0250 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2011 portant déclassement de l'installation nucléaire de base n° 19 dénommée MÉLUSINE sur le territoire de la commune de Grenoble**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0296 du 22 décembre 2011 page 21771 texte n° 24

Le déclassement de l'installation nucléaire de base n° 19, exploitée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et située sur le territoire de la commune de Grenoble (département de l'Isère), est prononcé. Cette installation est en conséquence rayée de la liste des installations nucléaires de base.

**Décret n° 2011-1949 du 23/12/2011 modifiant le décret n° 2007-631 du 27/04/2007 autorisant la Société d'enrichissement du Tricastin (SET) à créer une installation nucléaire de base dénommée Georges Besse II sur le site du Tricastin**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0299 du 27 décembre 2011 page 22290 texte n° 12

La Société d'enrichissement du Tricastin (SET) est autorisée à créer sur le site du Tricastin, sur le territoire des communes de Bollène (département de Vaucluse), Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (département de la Drôme) l'installation nucléaire de base dénommée Georges Besse II. L'installation a pour objet la séparation des isotopes de l'uranium par le procédé de centrifugation pour enrichir l'uranium en isotope 235.

**Rectificatif à la décision 2008/312/Euratom de la Commission du 5 mars 2008 concernant les transferts de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé**

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 23/12/2011

Un rectificatif à la décision 2008/312/Euratom du 5 mars 2008 établissant le document uniforme pour la surveillance et le contrôle des transferts de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé a été publié au JOUE du 23 décembre 2011. A la page 58, note explicative 33, au point c) il faut lire "et transmet ce volet directement à l'autorité compétente de l'Etat membre de destination".

**Décret n° 2011-1910 du 20/12/2011 autorisant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) à exploiter un laboratoire souterrain**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0296 du 22 décembre 2011 page 21776 texte n° 36

Ce décret renouvelle l'autorisation accordée à l'ANDRA d'exploiter sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un laboratoire souterrain destiné à étudier les formations géologiques profondes où pourraient être stockés des déchets radioactifs, l'autorisation actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2011. Cette autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2030.

**Avis n° 2012-AV-0139 du 3 janvier 2012 de l'ASN sur les évaluations complémentaires de la sûreté des installations nucléaires prioritaires au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi**

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 03/01/2012

"A l'issue des évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires prioritaires, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes."

**Avis n° 2011-AV-0109 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 mars 2011 sur le projet de décret portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements**  
Source : [Bulletin officiel ASN, 03/01/2012](#)

L'ASN donne un avis favorable au projet avec les commentaires figurant aux points 1 à 3 figurant sur cet avis (contenu et mise à jour de l'étude d'impact, procédure de mise à disposition du public) et sous réserve de la prise en compte des modifications proposées aux points 4 à 7, reprises dans le projet annexé.

**Avis n° 2011-AV-0110 du 29 mars 2011 de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le projet de décret portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement**  
Source : [Bulletin officiel ASN, 03/01/2012](#)

Donne un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des modifications proposées dans cet avis et reprises dans le projet annexé.

**RAPPEL - Circulaire interministérielle DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11/07/2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium hors des zones couvertes par un PPI**  
Source : [Légifrance, 11/07/2011](#)

Cette circulaire signée le 11 juillet 2011, et devant être mise en œuvre avant le 31 décembre 2011, avait pour objet de définir les nouvelles modalités de mise en place des stocks de comprimés d'iode de potassium au sein du territoire, ainsi que les conditions de leur distribution à la population hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI). Au niveau communal, notamment, les modalités de distribution doivent être intégrées dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

**Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres Ier et V du code de l'environnement**  
Source : [Journal Officiel, 06/01/2012](#)

Cette ordonnance a pour objet de compléter le code de l'environnement pour y codifier les dispositions des lois n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs non reprises dans le code de l'énergie. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## **RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)**

**Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution**  
Source : [Journal Officiel, JORF du 07/10/2011](#)

Le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 abroge et remplace le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Il modifie les dispositions réglementaires du Code de l'environnement applicables à la sécurité des réseaux souterrains, aériens et ou subaquatiques de transport ou de distribution (chapitre IV du titre V). Il crée notamment une section 2 relative aux travaux à proximité des ouvrages (articles R. 554-19 à R. 554-34) qui précise les mesures à prendre lors de l'élaboration du projet de travaux, préalablement à l'exécution de ces travaux, et pendant ces travaux. Sont également fixées les règles applicables aux travaux urgents et aux relevés typographiques. Ce décret entrera en vigueur de façon progressive entre le 1er avril 2012 et le 30 juin 2013.

Décret n° 2011-1844 du 9 décembre 2011 relatif à la transparence en matière de transports de substances radioactives

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0286 du 10 décembre 2011 page 20960 texte n° 5

Ce décret définit des seuils au-dessus desquels toute personne a le droit d'obtenir, auprès du responsable d'un transport de substances radioactives, les informations détenues, qu'elles aient ou non été reçues ou établies par lui, sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants pouvant résulter de cette activité et sur les mesures de sûreté et de radioprotection prises pour prévenir ou réduire ces risques ou expositions, dans les conditions définies aux articles L. 124-1 à L. 124-6 du code de l'environnement. Il est applicable la 1er janvier 2012.

Arrêté du 21 décembre 2011 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (division 411 du règlement annexé)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0303 du 31 décembre 2011 page 22994 texte n° 20

Cet arrêté modifie la division 411 du règlement relatif à la sécurité des navires (RSN) afin de tenir compte de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2012 de l'amendement 35-10 au Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG). La division 411 a pour objet de compléter les dispositions du Code IMDG et, le cas échéant, de définir les dispositions spécifiques au transport de marchandises dangereuses (TMD) en colis à bord de navires effectuant des voyages nationaux.

## 2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.*

### ➤ AIN

Arrêté Inter Préfectoral n° 2011214-0051 portant approbation du plan particulier d'intervention du site EDF - Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement de Creys-Malville

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 32 du 01/09/2011

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont approuvé le plan particulier d'intervention du site EDF-CIDEN de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu, par arrêté inter-préfectoral du 2 août 2011. Le PPI est révisable tous les cinq ans. [En savoir plus : http://creys-mepieu.com/](http://creys-mepieu.com/)

Arrêté du 6 septembre 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques "crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain" sur la commune de La Boisse

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 9 - septembre 2011, p. 13

Le Plan de Prévention des Risques "crues de la Sereine, crues torrentielles et mouvements de terrain" sur la commune de La Boisse est approuvé. Les documents de l'ensemble de la procédure sont tenus à la disposition du public à la mairie de La Boisse, à la préfecture de l'Ain et à la DDT de l'Ain. [En savoir plus : http://www.ain.equipement.gouv.fr/](http://www.ain.equipement.gouv.fr/)

**Arrêté du 19 septembre 2011 portant approbation du plan de prévention des risques "crues torrentielles" sur la commune de Saint Martin du Fresne**

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 10 - Octobre 2011, p. 5

Le plan de prévention des risques "crues torrentielles" sur la commune de Saint Martin du Fresne est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du public avec l'ensemble des documents de la procédure : à la mairie de Saint Martin du Fresne, à la sous-préfecture de Nantua, à la préfecture de l'Ain, à la DDT de l'Ain. [En savoir plus : http://www.ain.equipement.gouv.fr](http://www.ain.equipement.gouv.fr)

**Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le plan de prévention des risques "confluence Saône et Veyle inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont-de-Veyle**

Source : [DDT de l'Ain](#), 03/10/2011

Le plan de prévention des risques "confluence Saône et Veyle - inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont de Veyle, sera soumis à une enquête publique du 3 octobre 2011 au 4 novembre 2011 inclus.

**Arrêté préfectoral du 05/10/2011 prescrivant l'enquête publique sur le plan de prévention des risques "inondations de la Saône et du Marmont" sur la commune de Jassans-Riottier**

Source : [DDT de l'Ain \(Direction départementale des territoires\)](#), 07/11/2011

Le plan de prévention des risques (PPR) de la commune de Jassans-Riottier est soumis à une enquête publique du 7 novembre 2011 au 10 décembre 2011 inclus. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Jassans-Riottier. Le dossier est également mis en ligne sur le site internet de la direction départementale des territoires (DDT).

## ➤ ARDECHE

**Arrêté N °2011269-0002 portant ouverture d'enquête publique concernant l'aménagement de la digue de protection contre les crues de la rivière "Deûme", commune de Saint Marcel les Annonay**

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), Septembre 2011 - DDT - Volume 1, p. 125

Il sera procédé, du jeudi 6 octobre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus, sur le territoire de la commune de Saint-Marcel-les-Annonay, à une enquête publique préalable à l'obtention de l'autorisation de l'aménagement de la digue de protection contre les crues de la rivière Deûme, site de l'usine du Moulin du Roy sur la commune de Saint-Marcel-les-Annonay.

**Arrêté N °2011322-0001 du 18 novembre 2011 : Ouverture d'une enquête publique sur le site du Tricastin**

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), RAA novembre (du 14 au 20 novembre) - Tous les services

Une enquête publique se déroulera du 19 décembre 2011 au 20 janvier 2012 dans les communes de Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bollène, Lapalud, Bourg-Saint-Andéol, et Pont-Saint-Esprit, relative à la demande de modification du Décret du 8 septembre 1977 modifié autorisant la création par la société EURODIF PRODUCTION d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse (installation nucléaire de base INB n °93 "Georges Besse") sur le site du Tricastin comprenant la réalisation des opérations liées à la fin de vie de l'usine Georges Besse, l'amélioration de la maîtrise des impacts environnementaux, la mutualisation des moyens sur la plateforme AREVA du site du Tricastin et la modification du périmètre de l'INB 93.

## ➤ DROME

**Huit Plans de Prévention des Risques naturels-inondations prévisibles approuvés par arrêté préfectoral**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 65 du 03/10/2011

Les Plans de Prévention des Risques naturels-inondation prévisibles des communes suivantes sont approuvés : Chantemerle-les-Blés, Tain-L'Hermitage, Mercurol, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Maurice-sur-Eygues, Tulette et Vinsobres. Les documents sont consultables dans chaque mairie et en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques). [En savoir plus :](#) <http://www.drome.equipement.gouv.fr>

**Arrêté interdépartemental n°2011283-0001 portant approbation du plan de prévention des risques naturels d'incendie de forêts dans le massif d'Uchaux**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 71 du 03/11/2011

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Incendie de Forêt du massif d'Uchaux, sur les territoires des communes de Bollène, Lagarde Paréol, Mondragon, Mornas, Piolan, Sérignan du Comtat et d'Uchaux (Vaucluse) et de la commune de Rochegude (Drôme), est approuvé. Le plan approuvé est consultable dans les mairies des communes concernées, au siège des communautés de communes Rhône Lez Provence et Aygues-Ouvèze en Provence ainsi qu'en préfecture du Vaucluse et de la Drôme. [En savoir plus :](#) <http://www.drome.equipement.gouv.fr/>

**Arrêté n° 2011277-0020 fixant le périmètre et les servitudes d'utilité publique autour du stockage souterrain de Hauterives, exploité par la société STORENGY**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 71 du 03/11/2011

Cet arrêté définit quatre zones de servitudes avec la nature du risque potentiel, autour du site d'Hauterives exploité par la société Storengy.

**Arrêté préfectoral n° 2011294-0031 du 21 octobre 2011 portant prescription d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondations sur la commune de Donzère**

Source : [DDT de la Drôme](#), 14/11/2011

Une enquête publique sera ouverte du lundi 21 novembre 2011 au jeudi 22 décembre 2011 inclus, en mairie de Donzère, sur le projet de modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondations.

**Arrêté n° 2011329-0014 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Gervans**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 77 le 01/12/2011

Est prescrite l'élaboration du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) sur tout le territoire de la commune de Gervans.

**Arrêté n° 2011329-0015 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de "Les Tourettes"**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 77 le 01/12/2011

L'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) sur tout le territoire de la commune de "Les Tourettes", est prescrit. Un dossier d'avancement régulièrement mis à jour, sera consultable sur le site de la DDT 26. [En savoir plus :](#) <http://www.drome.equipement.gouv.fr/>

**Arrêté préfectoral n° 2011 342-0011 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques "PPRT Novapex" à Le Grand Serre**  
Source : [DDE de la Drôme, 08/12/2011](#)

L'élaboration d'un PPRT est prescrite sur le territoire des communes de : Le Grand Serre et Hauterives. Le territoire inclus dans le périmètre d'études est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

➤ ISERE

**Arrêté Inter Préfectoral n° 2011214-0051 portant approbation du plan particulier d'intervention du site EDF - Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement de Creys-Malville**  
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 32 du 01/09/2011](#)

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont approuvé le plan particulier d'intervention du site EDF-CIDEN de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu, par arrêté inter-préfectoral du 2 août 2011. Le PPI est révisable tous les cinq ans. [En savoir plus : http://creys-mepieu.com/](http://creys-mepieu.com/)

**Arrêté préfectoral n° 2011228-0030 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Lans-en-Vercors**  
Source : [Le Dauphiné Libéré, 21/10/2011, p. 21 - Edition H38](#)

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Lans-en-Vercors a été approuvé par arrêté préfectoral. Le dossier est consultable en préfecture (sur rendez-vous) et en mairie de Lans-en-Vercors (aux jours et heures d'ouverture au public).

**Arrêté préfectoral n° 2011280-0001 portant approbation du plan particulier d'intervention du barrage du Verney, sur l'Eau d'Olle**  
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 39 le 02/11/2011](#)

Le PPI du barrage du Verney établi par le préfet de l'Isère, est approuvé. Ce plan est révisable tous les cinq ans.

**Arrêté préfectoral n° 2011280-0002 portant approbation du plan particulier d'intervention du barrage de St Pierre Cognet**  
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 39 du 02/11/2011](#)

Le PPI du barrage de Saint Pierre Cognet établi par le préfet, est approuvé. Ce plan est révisable tous les cinq ans.

**Arrêté n° 2011283-0039 prorogeant le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques de Domène**  
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère, N° 39 du 02/11/2011](#)

Le délai d'approbation du PPRT de Domène est prorogé jusqu'au 22 novembre 2012.

**Arrêté préfectoral n° 2011311-0056 : révision N° 2 du plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de Saint-Ismier**  
Source : [Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 18/11/2011, p. AL 52](#)

La révision N° 2 du PPR de la commune de Saint-Ismier a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2011311-0056. Le dossier est consultable en préfecture (sur rendez-vous) et en mairie de Saint-Ismier aux jours et heures d'ouverture au public.

**Arrêté préfectoral n° 2011327-0010 du 23 novembre 2011 modifiant le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation "Bourbre moyenne"**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 43 le 01/12/2011

La modification du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation "Bourbre moyenne" sur la commune de La Verpillière est prescrit par arrêté préfectoral.

**Ouverture d'une enquête publique dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de la Romanche et de protection contre les inondations**

Source : *Le Dauphiné Libéré*, 16/12/2011, p. 22 - Edition H38

Une enquête publique est ouverte du 5 janvier 2012 au 6 février 2012 inclus sur le territoire des communes de Livet-et-Gavet, Séchilienne, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Pierre-de-Mésage, Notre-Dame-de-Mésage, Champ-sur-Drac, Vizille, Montchaboud et Jarrie concernant la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et la déclaration d'intérêt général présentée par le SYMBHI dans le cadre d'un projet de travaux d'aménagement de la Romanche en vue de la protection contre les inondations sur le linéaire "moyenne et basse Romanche" entre le pont de la Véna, au nord de la commune de Livet-et-Gavet, jusqu'à la confluence avec le Drac à Champ-sur-Drac.

## ➤ LOIRE

**Arrêté N° 16-2011 du 27/09/2011 approuvant le Plan Particulier d'Intervention concernant l'entreprise SNF-SAS**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), N° 9 - septembre 2011

Le plan particulier d'intervention (PPI) concernant l'entreprise SNF-SAS annexé au présent arrêté est approuvé et applicable à compter de ce jour. L'arrêté préfectoral n° 144-06 du 4 septembre 2006 est abrogé.

## ➤ RHONE

**Arrêté n° 2011-4900 du 17/10/2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société BAYER- CROPSCIENCE France à Limas**

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 21/10/2011

Le PPRT relatif à l'exploitation de l'établissement exploité par la société BAYER-CROPSCIENCE France sur le territoire de Limas est approuvé par arrêté préfectoral du 17 octobre 2011. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie de Limas, à la Communauté d'Agglomération de Villefranche (CAVIL), à la DDT du Rhône, à la DREAL Rhône-Alpes et sur le site "CLIC & PPRT de Rhône-Alpes".

**Prorogation du délai d'approbation de plusieurs PPRT**

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), Novembre 2011, p. 37-39

Le délai d'approbation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) suivants, est prorogé : APPLICATION DES GAZ (ADG) à Saint-Genis-Laval (28 février 2012), TOTAL FRANCE - site de la raffinerie - à Feyzin et RHÔNE GAZ à Solaize (15 juillet 2012), ARKEMA à Pierre-Bénite, le DEPÔT PETROLIER DE LYON, L'ENTREPÔT PETROLIER DE LYON et les STOCKAGES PETROLIERS DU RHÔNE à Lyon 7ème (15 juillet 2012), ARKEMA, BLUESTAR SILICONES, RHODIA OPERATIONS - USINE de Saint Fons Chimie -et RHODIA OPERATIONS BELLE ETOILE à Saint-Fons (15 juillet 2012), GIFRER-BARBEZAT à Decines-Charpieu (1er août 2012), CREALIS et SOCIETE DU DEPÔT DE SAINT PRIEST (SDSP) à Saint-Priest (11 juin 2012), TOTAL ADDITIFS et CARBURANTS SPECIAUX à Givors (30 septembre 2012), BAYER CROPSCIENCE à Limas (23 juillet 2012),

**Arrêté n° 2011-3874 du 9 juin 2011 portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour la société TRAFICTIR Rhône-Alpes à Genas**  
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), Novembre 2011, p. 39

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur la partie du territoire des communes de Genas et Saint-Priest. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et toxiques en hauteur.

**Arrêté n° 2011-4798 du 11 octobre 2011 portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des sociétés BASF AGRI Production et COATEX - Usine 1 à Genay**  
Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), Novembre 2011, p. 40

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur la partie du territoire des communes de Genay, Neuville-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Germain au Mont d'Or. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et surpression.

## ➤ SAVOIE

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 16 septembre 2011 portant prorogation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société MSSA à Saint-Marcel**  
Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1171 - Numéro spécial - 6 octobre 2011

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société MSSA sur le territoire de la commune de Saint-Marcel, prescrit par arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié, est prorogé de un an et demi, soit jusqu'au 18 mars 2012.

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 3 octobre 2011 approuvant la révision partielle n° 1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.) de la commune de Lanslebourg Montcenis**  
Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1178 - Numéro spécial - 08/11/2011, p. 2

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Lanslebourg Montcenis est approuvé. L'ensemble de ces pièces est tenu à la disposition du public : à la mairie de Lanslebourg Montcenis, à la sous préfecture de Saint Jean de Maurienne, à la préfecture (direction de la sécurité intérieure et de la protection civile - service interministériel de défense et protection civile).

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 10 octobre 2011 portant révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Bonneval sur Arc**  
Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1178 - Numéro spécial - 08/11/2011, p. 2

La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé le 23 août 2006 est prescrite sur une partie du territoire de la commune de Bonneval sur Arc. Les risques pris en compte sur les secteurs concernés sont les chutes de blocs et les avalanches.

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 10 octobre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Lanslebourg Mont Cenis**  
Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1178 - Numéro spécial - 08/11/2011, p. 3

L'arrêté préfectoral IAL n° 3.1 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Lanslebourg Mont Cenis est abrogé.

**Arrêté DDT/SSR/UR n° 2011-79 du 26 septembre 2011 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère et de ses affluents**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1178 - Numéro spécial - 08/11/2011, p. 4

L'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est prescrit sur les parties des territoires des communes de Tours en Savoie, Esserts Blay, La Bathie, Cevins, St Paul sur Isère, Rognaix, Feissons sur Isère, La Léchère, Bonneval, Aigueblanche, Le Bois, Salins les Thermes, Moutiers, susceptibles d'être impactées par les crues de l'Isère et de ses affluents à la confluence. Le risque pris en compte est uniquement lié aux crues de l'Isère et de ses affluents à la confluence entre Albertville et Moûtiers.

**Arrêté DDT/SSR/UR n° 2011-775 du 26 septembre 20 11 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation de l'Arc**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 1178 - Numéro spécial - 08/11/2011, p. 4

L'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est prescrit sur les parties des territoires des communes de Aiton, Bonvillaret, Bourgneuf, Montsapey, Randens, Aiguebelle, Argentine, St Georges d'Hurtières, Saint Alban d'Hurtières, Saint Pierre de Belleville, Epierre, Saint Léger, La Chapelle, Les Chavannes en Maurienne, Saint Rémy de Maurienne, La Chambre, Saint Etienne de Cuines, Saint Avre et Sainte Marie de Cuines, susceptibles d'être impactées par les crues de l'Arc. Le risque pris en compte est uniquement lié aux crues de l'Arc entre Aiton et Sainte Marie de Cuines, les autres cours d'eau des territoires communaux impactés ne sont pas traités dans le présent PPRI.

## ➤ HAUTE-SAVOIE

**Arrêté préfectoral N° 2011283-0012 du 10/10/2011 prescrivant une enquête publique sur le projet de PPR sur la commune de Saint-Jeoire-en-Faucigny**

Source : [DDT Haute-Savoie](#), 24/10/2011

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Jeoire-en-Faucigny, à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles du mercredi 2 novembre au mercredi 6 décembre 2011. Les pièces du dossier sont consultables sur le site de la DDT 74.

**Arrêté n° 2011-307-0001 du 3 novembre 2011 portant approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Châtel**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 48 - 10 novembre 2011, p. 32

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Châtel est approuvé. Il est consultable : à la mairie de Châtel, au siège du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais et à la préfecture de la Haute-Savoie.

**Arrêté N° 2011335-0013 - relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Châtel**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 51 - Décembre 2011

Vu l'arrêté n° 2011307-0001 du 3 novembre 2011 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Châtel, la liste relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, est mise à jour.

Arrêté n° 2011342-0004 du 8 décembre 2011 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune du Grand-Bornand  
Source : [DDT Haute-Savoie](#), 12/12/2011

Il sera procédé sur le territoire de la commune du Grand-Bornand, du lundi 26 décembre 2011 au vendredi 27 janvier 2012, à une enquête publique portant sur le projet de révision du PPR. Les pièces soumises à l'enquête sont consultables sur le site de la Direction départementale des territoires de la Savoie.

Arrêté n° 2011348-0006 du 14 décembre 2011 approuvant la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Faverges  
Source : [DDT Haute-Savoie](#), 20/12/2011

La révision du PPR de la commune de Faverges est approuvée par arrêté préfectoral du 14 décembre 2011. Il est tenu à la disposition du public : en mairie de Faverges, au siège du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du bassin annécien, au siège de la communauté de communes du pays de Faverges, et à la préfecture de la Haute-Savoie. Le dossier est également consultable sur le site de la DDT 74.

### 3. Questions parlementaires

*Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.*

---

#### RISQUES NATURELS

---

Centre d'alerte au tsunami en Méditerranée : Question orale sans débat n° 1294S de M. Roland Courteau (Aude)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère chargé de l'outre-mer publiée dans le JO Sénat du 12/10/2011 - page 6572

Conformément aux préconisations de M. Courteau, un centre national d'alerte aux tsunamis en Méditerranée (CENALT), sera bien implanté sur le site du CEA de Bruyères-le-Chatel et sera opérationnel mi-2012. M. Courteau souhaite savoir si, dans le travail de préparation du projet "d'alerte descendante", le ministère entend tenir le plus grand compte de ses préconisations (sensibilisation régulière de la population, éducation au risque des scolaires, exercices d'alerte, etc.) et s'il est en mesure de faire un point précis sur l'avancement du projet.

Plan de prévention des submersions marines et de crues rapides : Question N° : 90124 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 18/10/2011 page : 11069

Cote IRMa : sc-aut-droit

En réponse à M. Morel-A-L'Huissier qui souhaite connaître les grands axes de ce plan, le MEDDTL précise que le Gouvernement a approuvé le 17 février 2011 le plan "submersions rapides". Ce plan interministériel s'articule autour de quatre axes complémentaires : la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti ; l'amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et d'alerte ; la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ; l'amélioration de la résilience des populations (la culture du risque et les mesures de sauvegarde). [...]

©IRMa - Tous droits réservés.

**Plans de prévention des risques inondation : Question N° : 81303 de M. François Rochebloine (Loire)**  
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 25/10/2011  
page : 11338

Face à la densification démographique des zones inondables au détriment de l'extension des territoires, M. Rochebloine souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour mieux prendre en compte le risque inondation.

**Incendies à La Réunion : Question d'actualité au gouvernement n° 0718G de M. Michel Vergoz (La Réunion )**

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 11/11/2011 - page 7633

En réponse à M. Vergoz qui pointe "l'absence de moyens aériens décisifs et le refus par les autorités de mobiliser le bombardier d'eau Dash 8 de la sécurité civile" lors des incendies de fin octobre 2011, le ministère précise que "tous les experts ont observé que le feu se propageait non pas en surface, mais de façon souterraine. De ce fait, "l'intervention au début de l'incendie d'un bombardier d'eau n'aurait eu aucun effet ; l'eau, en arrivant au sol, aurait ruisselé et ne serait pas parvenue à stopper la propagation de l'incendie." [...]

**Récents inondations dans le Sud de la France : Question d'actualité au gouvernement n° 0717G de M. Alain Milon (Vaucluse)**

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 11/11/2011 - page 7632

M. Milon souligne la difficulté des entreprises, essentiellement artisanales, à se reconstruire après les dégâts de plus en plus fréquents liés aux inondations. Hormis les initiatives qui ont été prises de manière accélérée, le gouvernement fait remarquer que "la meilleure garantie pour continuer à être couverts par les assurances est que les communes adoptent des plans de prévention des risques d'inondation." [...]

**Protection du littoral à Sète : Question écrite n° 19194 de Mme Évelyne Didier (Meurthe-et-Moselle)**

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement publiée dans le JO Sénat du 24/11/2011 - page 2998

"Lors de l'examen de la proposition de loi tendant à assurer une gestion effective du risque de submersion marine, le Sénat a traité du risque d'érosion et affirmé la primauté de la prévention des risques sur le droit de l'urbanisme. En particulier, la protection des vies humaines est désormais un objectif du droit de l'urbanisme. Or, on autorise la construction d'un immeuble alors même que la promenade est interdite sur ces falaises pour des raisons de sécurité. Dès lors, quelles mesures vont-elles être prises pour mettre en cohérence la réalité vécue sur le terrain avec les objectifs mentionnés supra et qui ont été débattus au Sénat ?"

**Constructions en zones inondables : Question N° : 78565 de M. Dino Cinieri (Loire)**

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère du Logement publiée au JO le : 06/12/2011 page : 12861

"M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les plans de prévention des risques (PPR). Selon le commissariat général au développement durable, 100 000 logements en France ont été construits en zone inondable entre 1999 et 2006. Il lui demande donc de bien vouloir lui livrer son sentiment à ce sujet et la façon dont il entend enrayer ce phénomène."

**Nouveau zonage sismique : Question N° : 108184 de M. Michel Hunault (Loire-Atlantique)**

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 20/12/2011 page : 13325

Suite à la publication réactualisée, au mois d'avril 2011, des zones à risques sismiques en France, M. Hunault demande si le Gouvernement peut publier ces zones à risque et préciser les conséquences de ce "zonage" et de ce classement, sur les normes des constructions futures mais aussi sur les habitations existantes, en particulier des immeubles dans une exigence de transparence et de prévention.

**Instauration d'une redevance pour occupation du domaine public pour les canalisations transportant des produits chimiques : Question écrite n° 11886 de M. Pierre Bernard-Reymond (Hautes-Alpes)**  
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État publiée dans le JO Sénat du 06/10/2011 - page 2558

"Les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010 harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, ont prévu d'étendre aux canalisations de transport de produits chimiques les dispositions applicables aux canalisations de transport d'hydrocarbures, en matière de redevance pour occupation du domaine public, au plus tard à compter du 1er janvier 2012." Dans l'attente de ce délai, "les communes dont le domaine public est occupé par de telles canalisations peuvent, et ce depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006, exiger une redevance pour l'occupation de leur domaine public sur le fondement de l'article L. 2125-1 de ce code, qui pose le principe du paiement d'une redevance pour toute occupation ou utilisation du domaine public."

**Centrale nucléaire frontalière et information du pays limitrophe : Question orale sans débat n° 13995 de M. Marc Laménie (Ardennes)**  
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative publiée dans le JO Sénat du 26/10/2011 - page 6888

M. Laménie souhaite savoir s'il existe des procédures internationales qui permettent d'informer les populations frontalières, notamment en cas d'incident sur une installation nucléaire. Il souhaiterait également avoir l'avis du ministère sur la possibilité offerte à une représentation belge de participer, en qualité de membre à part entière, à la CLI et d'être informée de ses travaux.

**Question d'actualité du député Jean-Christophe Lagarde sur la sécurité du nucléaire**  
Source : [Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales](#), 07/12/2011

En réponse à M. Lagarde qui remet en question la sécurité des sites nucléaires suite à l'intrusion de militants Greenpeace dans certaines centrale, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, signale que plusieurs décisions ont été prises : le durcissement des mesures de protection passive de l'ensemble des centrales nucléaires, la révision de la directive nationale de sécurité concernant les installations sensibles, nucléaires et autres que nucléaires, le renforcement de la coordination entre les différents directeurs dans ce domaine.

---

## AUTRE

---

**Système d'alerte dans les ERP : Question N° : 77706 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle)**  
Source : *La Gazette des Communes, des départements, des régions*, Novembre 2011, p. 54

Pour les salles des fêtes classées dans le premier groupe (1ère à 4e catégorie), des établissements recevant du public (ERP), l'article L.17 de l'arrêté du 5 février 2007 modifié exclut le recours au téléphone portable comme système d'alerte principal. Cette possibilité n'est offerte que dans les ERP classés en 5e catégorie, assujettis à l'arrêté du 22 juin 1990 modifié. [En savoir plus : http://questions.assemblee-nationale.fr/](http://questions.assemblee-nationale.fr/)

**Gestion d'un accident nucléaire : Question N° : 120485 de M. Michel Liebgott (Moselle)**  
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 03/01/2012 page : 53

En réponse aux inquiétudes de M. Liebgott sur la capacité de la France à faire face à un accident nucléaire et les dysfonctionnements des plans d'évacuation dans l'hexagone qui ont été évoqués en mars 2011 à l'occasion de la catastrophe de Fukushima, le ministère précise que la France dispose d'un niveau

élevé de préparation à la gestion d'une crise nucléaire. De plus, "le Gouvernement, en lien étroit avec l'ASN, et avec l'appui des experts, l'IRSN en particulier, sera très attentif aux enseignements de l'accident japonais et fera évoluer en conséquence, si nécessaire, notre organisation de gestion de crise."

## 4. Jurisprudence

### **Les PPRT ne valaient pas une question prioritaire de constitutionnalité**

Source : [Actu Environnement](#), 28/09/2011

"Contestant les mesures qui lui étaient imposées, le riverain d'un site Seveso a attaqué l'arrêté d'approbation d'un PPRT et, à cette occasion, contesté les dispositions législatives sur lesquelles il était fondé. Le Conseil d'Etat n'a pas suivi." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

### **Risques industriels : les riverains d'une ICPE peuvent avoir à financer des travaux de protection**

Source : [Arnaud Gossement](#), 02/10/2011

"Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision qui intéressera tous les riverains d'une installation classée. La Haute juridiction, à l'occasion d'une décision de rejet d'une Question prioritaire de constitutionnalité a précisé que l'article L.515-16 du code de l'environnement n'est pas contraire à la Constitution alors qu'il prévoit que des travaux de protection peuvent mis à la charge des riverains d'ICPE."

### **Lutte contre les incendies de forêt : un article du Code forestier jugé inconstitutionnel**

Source : [Actu Environnement](#), 18/10/2011

"Le Conseil constitutionnel a jugé contraire à la Constitution un article du Code forestier permettant d'établir des servitudes de passage pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie. Analyse."

### **Distances appropriées entre les zones fréquentées par le public et les établissements où de grandes quantités de substances dangereuses sont présentes**

Source : [Le Fil envirodroit](#), 03/11/2011

"Dans un arrêt du 15 septembre 2011, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) répond à une question préjudicielle concernant l'interprétation de l'article 12 paragraphe 1, de la directive 96/82/CE du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dite "Seveso II". Elle indique que "l'obligation des États membres de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la nécessité, à long terme, de maintenir des distances appropriées entre les établissements couverts par ladite directive, et les immeubles fréquentés par le public, s'impose également à une autorité publique, chargée de délivrer les permis de construire, et ce alors même qu'elle exercerait cette prérogative en vertu d'une compétence liée". Par ailleurs, elle précise que cette obligation s'oppose à "une législation nationale qui prévoit que doit être impérativement délivrée l'autorisation pour l'implantation d'un tel immeuble sans que les risques liés à l'implantation à l'intérieur du périmètre desdites distances aient été dûment évalués au stade de la planification ou à celui de la décision individuelle".

### **Autorisation d'exploitation d'une carrière : rappel de l'obligation de motivation**

Source : [Le Fil envirodroit](#), 21/11/2011

Dans un arrêt du 9 novembre 2011, le Conseil d'Etat (CE) a confirmé l'annulation d'un arrêté préfectoral autorisant une société à exploiter une carrière, pour défaut de motivation de l'avis de la Commission départementale des carrières. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

### **Inconstitutionnalité du projet de nomenclature des ICPE**

Source : La Gazette des Communes, des départements, des régions, 22/11/2011

Le juge constitutionnel donne raison à l'association France nature Environnement (FNE) sur le projet de décret de nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Selon le juge constitutionnel, les dispositions ne respectent par l'article 7 de la Charte de l'environnement qui impose la participation du public sur toutes les décisions ayant une incidence sur l'environnement. [En savoir plus : http://www.conseil-constitutionnel.fr/](http://www.conseil-constitutionnel.fr/)

### **[important] ICPE : le propriétaire est responsable de l'élimination des déchets et de la remise en état du site**

Source : [Arnaud Gossement](#), 30/11/2011

"Les acquéreurs de sites potentiellement pollués doivent redoubler de prudence. Le Conseil d'Etat vient de confirmer et d'étendre la portée de sa décision "Wattelez II" du 26 juillet 2011 : le propriétaire d'un terrain sur lequel a été exploité une ICPE est responsable de l'élimination des déchets en sa qualité de "détenteur" au titre de la police des déchets."

### **Validité d'une déclaration publique d'un système de protection contre les inondations**

Source : Le Fil envirodroit, 05/12/2011

"Dans un arrêt du 5 décembre 2011, la cour administrative d'appel (CAA) de Marseille a rejeté la requête d'une association visant à annuler le jugement du 10 mars 2009 rendu par le tribunal administratif de Marseille, et l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2007 déclarant d'intérêt général le système de protection des quartiers nord d'Arles contre les inondations. La cour estime que la déclaration d'utilité publique du projet est valable, tant sur la forme que sur le fond, et que le projet est conforme au plan d'occupation des sols de la ville d'Arles." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Habitation : Le glissement de terrain n'est indemnisé qu'en cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [News-assurances](#), 10/12/2011

Certaines conséquences de la pluie ne sont indemnisées que dans le cadre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, a confirmé la Cour de cassation.

# VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

*La veille technologique de l'IRMa fait état des évolutions techniques en liaison avec les risques majeurs.*

## RISQUES NATURELS

---

### **Une capsule ronde en cas de tsunami**

Source : [Yahoo France actualités](#), 30/09/2011

"Une petite entreprise japonaise a conçu une capsule flottante en cas de nouveau tsunami: "Noah", nom de cet abri rond, ressemble à une énorme balle de tennis."

### **La vigilance de Météo-France couvre désormais les phénomènes de submersion**

Source : [Le Post](#), 06/10/2011

Cote IRMa : sc-aut-prev

Pratiquement un an et demi après le passage de la tempête Xynthia, Météo-France innove et présente la version 4 de sa vigilance. Sur cette nouvelle version on retrouve toujours les éléments de base : mêmes couleurs (vert, jaune, orange, rouge), ainsi que les phénomènes habituels (neige, orages, canicule, froid, vent). Le grand changement est l'arrivée du phénomène "vague-submersion".

### **Un satellite dédié à l'étude de la mousson**

Source : [Le Figaro](#), 18/10/2011

Fruit d'une collaboration initiée en 1998 entre l'agence spatiale indienne (Isro) et le Centre national d'études spatiales (Cnes), le satellite "Megha-Tropiques" va étudier le cycle de l'eau au-dessus de la ceinture tropicale, notamment le phénomène de la mousson. La moisson de données attendue par les météorologues leur permettra de mieux prévoir, en temps réel, le déroulement de la mousson, l'évolution des cyclones et les risques d'inondation.

### **Un nouveau modèle prédit la montée des eaux de mer d'ici 2500**

Source : [Cordis.europa.eu](#), 19/10/2011

Des scientifiques chinois, danois, finlandais, suédois et britanniques ont développé un modèle climatique qui offre un aperçu à long terme de la montée du niveau des mers en relation à l'émission des gaz à effet de serre et la pollution. Ce modèle est présenté dans la revue Global and Planetary Change.

### **Catastrophes naturelles: les télécoms doivent permettre de sauver des vies**

Source : [GoodPlanet.info](#), 28/10/2011

Selon les ministre des technologies de l'information et de la communication (TIC) réunis le 27 octobre 2011 à Genève, les télécommunications modernes peuvent sauver des vies en cas de catastrophes naturelles et des procédures concrètes et applicables dans tous les pays, y compris les plus pauvres, doivent être mises en place pour s'y préparer.

### **La Chine lance un réseau internet pour accélérer la publication des données sur les catastrophes naturelles**

Source : [xinhuanet](#), 02/11/2011

Le ministère chinois des Affaires civiles a ouvert un site internet permettant aux gouvernements à l'échelon des quartiers résidentiels de faire remonter les statistiques à la suite des désastres naturels. Ce système pourrait profondément améliorer l'efficacité du partage des données, selon un communiqué publié par la Commission nationale du ministère pour la Réduction des Catastrophes .

## Détections d'incendie de forêt grâce à un système de télédétection Lidar et une chaîne de modélisation à haute résolution spatio-temporelle

Source : [bulletins-electroniques.com](http://bulletins-electroniques.com), 04/11/2011

L'ISAC-CNR et le consortium CRATI, avec la collaboration de l'Université de Rome Tor Vergata, ont mis au point un nouveau dispositif pour la détection des incendies de forêt et pour la diminution des fausses alertes. Le système est constitué d'une unité centrale de détection des débuts d'incendie et d'un algorithme de calcul qui ont pour but de minimiser les fausses alertes, de localiser le point de départ de l'incendie et d'en prévenir l'évolution.

## Combustion : Un simulateur de feux de forêts plus précis

Source : [Le Monde - Science & Techno](http://Le Monde - Science & Techno), 12/11/2011

Une équipe française (université de Corte, Observatoire Midi-Pyrénées, CNRS) a mis au point le premier simulateur européen de propagation d'incendie couplant les effets du feu et la météo locale sur plusieurs milliers d'hectares. Le travail des pompiers et l'alerte des populations en seront ainsi facilités, les calculs étant effectués quasiment en temps réel.

## Chine : construction du plus grand réseau sismique du monde des réservoirs

Source : [CRionline](http://CRionline), 20/11/2011

La Chine a établi le plus grand réseau sismologique du monde afin de surveiller et prévenir des tremblements de terre près des grands réservoirs, a déclaré un haut scientifique. Plusieurs barrages hauts de plus de 300 mètres ont été construits ces dernières années dans une région où se produisent 82 % des séismes les plus forts du pays.

## Protection parasismique - Place à l'amortissement

Source : [l'info expoprotection](http://l'info expoprotection), 07/12/2011

Cote IRMa : sc-aut-rns

Ian Aiken, expert en génie parasismique, souhaiterait protéger plus de constructions d'un séisme dévastateur potentiel en les bâtissant sur des amortisseurs parasismiques de pointe.

## Les satellites au service de l'environnement

Source : [Actualités news environnement](http://Actualités news environnement), 07/12/2011

A l'occasion du salon Pollutec, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a dévoilé un nouveau plan satellitaire destiné à surveiller l'environnement et prévenir les catastrophes naturelles. En savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/a>

## [Vidéo] Des technologies virtuelles pour éduquer aux risques naturels ...

Source : [Aléas.Terre.TV](http://Aléas.Terre.TV), 08/12/2011

Furio Dutto (Service Protection Civile de la Province de Turin) est venu présenter aux IRISES 5, un projet innovant dans le cadre du projet Européen Risknat. Sous forme d'un laboratoire didactique avec des visuels en 3D, l'installation retranscrit les catastrophes passées ou futures de la région de Turin... Ce projet devrait aboutir en avril 2012 ; il sera diffusé sur Internet et sera visible au Musée d'Histoire Naturelle de Turin.

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

### **Normes relatives aux wagons citernes destinés au transport de marchandises dangereuses**

Source : [AFNOR](#), 04/10/2011

L'Association française de normalisation (Afnor) vient de mettre en ligne les notices de sept normes relatives aux wagons citernes destinés au transport de matières dangereuses. Il s'agit des normes NF EN 12561-1 à NF EN 12561-7 relatives notamment aux dispositifs de remplissage et de vidange des wagons, aux dispositifs de récupération de vapeurs et aux plates-formes et échelles.

### **Taiwan s'équipe pour détecter à l'avance séismes et tsunamis**

Source : [Maxisciences](#), 16/11/2011

"Selon un communiqué de l'AFP, les autorités de Taïwan viennent de mettre en place un système sous-marin de surveillance sismique, destiné à prévenir, dans la mesure du possible, les effets dévastateurs de futurs tsunamis."

### **Une protéine qui protège des effets d'une irradiation !**

Source : [Enerzine.com](#), 25/11/2011

Renforcer la teneur de l'organisme en une protéine appelée BPI, en association avec un antibiotique, pourrait être un moyen efficace de traiter l'exposition à des doses létales d'irradiation indique une nouvelle étude réalisée par des chercheurs de la Harvard Medical School (Boston).

### **Un robot serpent pour assurer la sécurité des centrales nucléaires**

Source : [Maxisciences](#), 01/12/2011

"La société britannique, OC Robotics a mis au point une série de robots en forme de serpents. Outre leur aspect quelque peu loufoque, ces machines articulées s'avèrent extrêmement utiles pour effectuer des travaux de maintenance notamment au sein de centrales nucléaires."

### **Groupe INTRA : la force d'intervention en cas d'incident nucléaire majeur en France**

Source : [Terre TV](#), 18/11/2011

Le groupe d'Intervention Robotique sur Accidents (INTRA) a en charge de concevoir, exploiter et maintenir à disposition 24h sur 24h une flotte d'engins robotisés capables d'intervenir, à la place de l'homme, en cas d'accident nucléaire majeur. Michel Chevallier, directeur général revient sur l'événement de Fukushima.

### **Normes relatives au TMD**

Source : [AFNOR](#), 21/12/2011

L'Association française de normalisation (AFNOR) vient de mettre en ligne une nouvelle notice de norme NF EN 13922 relative aux citernes destinées au transport de matières dangereuses (TMD). Intitulée "Equipements de service pour citernes - Dispositifs limiteurs de remplissage pour carburants pétroliers liquide", cette norme précise les exigences minimales applicables à un tel dispositif de remplissage.

### **Le simulateur SOFIA permettra d'améliorer la sûreté nucléaire**

Source : [Maxisciences](#), 20/12/2011

L'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) a inauguré le simulateur d'étude SOFIA (Simulateur d'Observation du Fonctionnement Incidentel et Accidentel) qui permet de réaliser diverses expertises sur les réacteurs à eau sous pression. [En savoir plus : http://www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**Allemagne - Nouvelle plateforme de renseignements sur les futurs enjeux environnementaux**  
Source : [bulletins-electroniques.com](http://bulletins-electroniques.com), 28/09/2011

L'Institut des communications environnementales (INFU) de l'Université Leuphana de Lunebourg (Basse-Saxe) s'est lancé depuis le 1er septembre 2011 dans la création d'une plateforme d'information sur les changements climatiques mondiaux. L'objectif de ce projet mené en coopération avec la bibliothèque de l'Université, est avant tout de permettre à un large public d'avoir plus facilement accès aux résultats des recherches transdisciplinaires menées dans le domaine du changement climatique, de la perte de biodiversité et de l'alimentation mondiale.

**Ouverture d'une base de données en ligne sur les projets de recherche relatifs au changement climatique et à l'adaptation**

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](http://Ministère.de/l'Ecologie,du.Développement.durable,des.Transports.et.du.Logement), 03/10/2011

L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) vient de mettre en ligne, sur le site du Ministère du Développement durable, une base de données réalisée en partenariat avec le GIS Climat Environnement et Société, qui recense des projets de recherche sur le changement climatique et l'adaptation. Prévue par le plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 21 juillet dernier, cette base de données a pour but de faciliter et accélérer la diffusion des résultats de la recherche.

**Environnement : Le climat a changé et changera**

Source : [bulletins-electroniques.com](http://bulletins-electroniques.com), 05/10/2011

"Un nouveau modèle global développé par un consortium européen auquel participe le Cnr (Conseil National des Recherches), permet d'estimer l'évolution future du système climatique et de mieux en comprendre les tendances historiques. Depuis 1850 les eaux océaniques, jusqu'à une profondeur de 300 m, se sont réchauffées de presque un degré, et la surface de la calotte glaciaire de l'Arctique a diminué de 3 millions de km<sup>2</sup> ces dix dernières années."

**Lancement du premier satellite d'observation du changement climatique**

Source : [Le Monde.fr](http://Le.Monde.fr), 28/10/2011

La NASA a lancé le 28 octobre 2011, de la base aérienne Vandenberg, en Californie, le premier satellite d'observation du changement climatique et de mesures des principales variables météorologiques. Le NPP (National Polar-orbiting Operational Environmental Satellite System Preparatory Project) est équipé de cinq instruments qui pourront analyser la couche d'ozone, mesurer les températures atmosphériques et l'étendue des glaces polaires et des autres glaciers.

**Visualiser le climat de la planète**

Source : [Banque mondiale](http://Banque.mondiale), 23/11/2011

La Banque mondiale, soucieuse d'accroître l'accès aux données climatiques et de promouvoir l'innovation dans la lutte contre le changement climatique à travers le monde, a ouvert un "Portail des connaissances sur le changement climatique" doté d'outils grâce auxquels il est possible d'examiner divers scénarios d'évolution des températures et des précipitations jusqu'à l'horizon 2100. Ce site permet aux utilisateurs de consulter plus de 250 indicateurs climatiques et décrit les profils de risque de 31 pays dans lesquels des sites web de données climatiques en libre accès pourraient être créés durant l'année à venir.  
[Accès au portail : http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/](http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/)

**La Réunion devient une base d'observation environnementale dans l'océan Indien**

Source : [Le Monde.fr](http://Le.Monde.fr), 29/11/2011, p. 8 (article réservé aux abonnés)

Grâce à sa nouvelle station de réception d'images satellite, installée dans le sud de l'île, la région fournira des données utiles à la prévention des catastrophes naturelles dans l'océan indien. L'observation

de la forêt faisant partie du cahier des charges, les données produites devront permettre d'améliorer la gestion forestière de La Réunion, tout en accentuant la vigilance sur les zones fragiles.

#### [Vidéo] Rio de Janeiro déploie un système d'alerte automatisé pour les crises

Source : [Smartplanet.fr](http://Smartplanet.fr), 06/12/2011

La ville de Rio de Janeiro (Brésil) vient d'investir dans les dernières technologies de prévisions météorologiques. Un nouveau radar météo d'un rayon d'action de 250 km, a été installé pour pouvoir réaliser des prévisions extrêmement rapidement. Ce nouvel équipement adapté aux caractéristiques de la ville, apportera une aide précieuse dans la gestion des pluies.

#### Des applications spatiales au bénéfice de l'environnement et de la sécurité des citoyens

Source : [Conseil de l'Europe](http://Conseil de l'Europe), 14/12/2011

L'Union européenne et l'Agence spatiale européenne mettent sur pied un programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), qui fournira des informations géospatiales indispensables pour contribuer à prévenir les pertes en vies humaines et à diminuer les dommages matériels et environnementaux dans le cadre de la gestion des catastrophes et des crises. Le 6 décembre, le Conseil a adopté une résolution sur les bénéfices des applications spatiales pour la sécurité des citoyens.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet, en relation avec la réglementation.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)

[Rapport] - [Rapport sur l'indemnisation des dégâts miniers](#)

[Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement / CGEDD - Vulont, Isabelle - Vo Van Qui, Jean - \[et al.\]](#), 2011, 141 p.

Les activités minières sont susceptibles de causer des dommages importants, parfois longtemps après la fin des exploitations.

Depuis les années 90, le code minier et le code des assurances ont été modifiés pour renforcer les modalités d'indemnisation de sinistres miniers. Il subsiste toutefois, de la part d'élus et d'associations de défense des victimes, des demandes d'amélioration et de modification de ce dispositif. Après un état des lieux présentant les dégâts miniers qui ne se limitent pas aux affaissements, le dispositif d'indemnisation existant, les problèmes qu'il soulève et les principales demandes formulées par les élus et les associations, le rapport formule des orientations possibles pour l'avenir. Elles portent sur le maintien opérationnel d'un dispositif d'intervention pour faciliter les indemnisations, le renforcement de l'effectivité du principe de responsabilité de l'exploitant, l'apport d'un soutien aux victimes les moins armées pour se défendre et la non remise en cause de la stabilité des situations juridiques.

©IRMa - Tous droits réservés.

[ Article ] - [Les éoliennes dans le champ des installations classées](#),  
[La Gazette des communes, des départements, des régions](#), N° 1/2107, 2 janvier 2012, p. 51

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », les éoliennes relèvent du régime des installations classées.

En août 2011, les textes réglementaires relatifs au régime applicable à l'implantation des éoliennes (deux décrets et trois arrêtés) ont été publiés au « Journal officiel » et une circulaire est venue apporter quelques précisions.

[Article] - [10 ans de réglementation](#)  
Face au risque, N° 478, Décembre 2011, p. 15-18

Que doit le droit de la prévention des risques industriels à AZF ? Cette décennie écoulée est l'occasion de faire le point sur les évolutions réglementaires qui ont pu émaner de cette catastrophe.

[ Article ] - [L'indemnisation des préjudices en cas d'accident nucléaire](#)  
[Léger, M.](#), Radioprotection, Vol. 46, Janvier-Mars 2011 - N° 1, p. 11-24

Cet article présente le régime d'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, le régime dit de responsabilité civile nucléaire (RCN) qui résulte de deux conventions internationales auxquelles la France a adhéré (Convention de Paris de 1960 et Convention de Bruxelles de 1963) ainsi que de la loi du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire. Ces textes définissent les conditions dans lesquelles la responsabilité des exploitants nucléaires peut être engagée en cas d'accident nucléaire.

Les protocoles de révision des Conventions de Paris et de Bruxelles de 2004, non encore entrés en vigueur, sont également présentés. Ils permettent d'assurer que des moyens accrus de réparation soient disponibles pour indemniser un plus grand nombre de victimes d'accidents nucléaires.

[Ressource électronique] - [Le PPRT : Le Plan de Prévention des Risques](#)  
[Institut National de l'Environnement et des Risques industriels \(INERIS\)](#), Paris : INERIS, 2011

Créés par la loi risques du 30 juillet 2003, les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) définissent une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risques. Combinant réduction des risques à la source, réglementation de l'urbanisation et des constructions, mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation, ces plans sont des leviers puissants pour l'action publique.

Ce document interactif présente les concepts, les méthodes d'élaboration, la mise en œuvre et le rôle des acteurs à chaque étape du processus.

[ Rapport / bilan / guide ] - [La sécurité des terrains de camping, Guide pratique destiné aux acteurs de la sécurité des terrains de camping, aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, aux collectivités locales et aux services de l'Etat.](#)

[Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire](#) - [et al.], [S.l.] : [s.n.], 2011

Les services de l'Etat concernés (Agriculture, Ecologie, Intérieur et Tourisme), les élus, les organisations professionnelles et les consommateurs, ont conçu ensemble ce guide pratique, rappelant les dispositions législatives, réglementaires et de bonnes pratiques, qui s'imposent aujourd'hui en matière de sécurité des campings.

Destiné aux acteurs de la sécurité des terrains de camping, aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, aux collectivités locales et aux services de l'Etat, ce guide traite de la qualification et de la gestion des risques naturels et technologiques dans les communes d'accueil des campings, des règles d'implantation et d'exploitation des campings et du dispositif d'alerte et de mise en sécurité. Ce guide s'accompagne de fiches de bonnes pratiques.